



DELIBERATION N° 2021-219

Délibération de la commission de régulation de l'énergie du 7 juillet 2021 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2020 et portant approbation du programme d'investissements 2021 révisé de Teréga (transport)

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Catherine EDWIGE, Jean-Laurent LASTELLE et Ivan FAUCHEUX, commissaires.

1. CONTEXTE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2020 :

- par délibération du 23 janvier 2020¹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Teréga pour l'année 2020 pour un montant de 98,3 M€ ;
- par délibération du 22 juillet 2020², la CRE a approuvé le programme d'investissements révisé pour l'année 2020 de Teréga pour un montant de 95,7 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2021, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2020.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2021 :

- par délibération du 21 janvier 2021³, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Teréga pour l'année 2021 pour un montant de 102,8 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2021, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2021.

La CRE a été saisie par Teréga le 12 mai 2021 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements pour l'année 2020 et du programme d'investissements révisé pour l'année 2021. L'opérateur a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2020, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2021, d'autre part.

L'objet de la présente délibération est :

- de dresser le bilan d'exécution du programme d'investissements au titre de 2020 ;
- d'approuver le programme d'investissements 2021 révisé pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2021.

¹ Délibération de la CRE du 23 janvier 2020 portant approbation du programme d'investissements de transport de gaz pour l'année 2020 de Teréga

² Délibération de la CRE du 22 juillet 2020 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2019 et portant approbation du programme d'investissements 2020 révisé de Teréga (transport)

³ Délibération de la CRE du 21 janvier 2021 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2021 de Teréga (transport)

2. PRINCIPAUX ELEMENTS DU BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2020

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2020 dans la délibération de la CRE du 23 janvier 2020 s'élevaient à 98,3 M€. Lors du bilan d'exécution à mi-année du programme d'investissements 2020, Teréga a transmis à la CRE un montant révisé de 95,7 M€. Les dépenses réalisées pour 2020 s'élèvent à 92,8 M€, soit une baisse de 3% par rapport au budget révisé.

La ventilation par finalité d'investissements pour l'année 2020 est la suivante :

M€	Approuvé 2020	Révisé 2020	Réalisé 2020
Développement du réseau principal	4,6	5,2	4,9
Renforcement du réseau régional	0,3	0,4	0,5
Sécurité et maintien	69,2	70,9	68,6
Raccordements	2,4	1,2	1,0
Recherche et innovation	3,0	2,3	1,1
Investissements généraux	18,7	21,1	16,7
TOTAL hors effets « Covid »	98,3	101,1	N.A.
TOTAL avec effets « Covid »	N.A.	95,7	92,8

Les écarts constatés portent sur :

- la finalité « Sécurité et maintien », dont les dépenses sont en baisse de 2,3 M€ par rapport au budget révisé hors effets Covid à mi-année. Cet écart est essentiellement dû à des ajustements de plannings sur les différents projets ;
- la finalité « Recherche et innovation », dont les dépenses sont en baisse de 1,2 M€ par rapport au budget révisé hors effets Covid à mi-année. L'écart provient essentiellement d'un retard sur le projet SRGG (système de récupération des gaz de garniture), en raison de la crise sanitaire ;
- la finalité « Investissements généraux », dont les dépenses sont en baisse de 4,4 M€ par rapport au budget révisé hors effets Covid à mi-année. L'écart provient essentiellement des décalages de dépenses dans les programmes immobiliers.

Les dépenses des finalités « Développement du réseau principal », « Renforcement du réseau régional » et « Raccordements » sont stables par rapport au budget révisé.

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Teréga est globalement conforme au programme approuvé.

3. PRINCIPAUX ELEMENTS SUR L'ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2021

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2021 dans la délibération du 21 janvier 2021 s'élevaient à 102,8 M€. Pour le bilan d'exécution à mi-année de son programme d'investissements, Teréga a transmis une trajectoire révisée de ces dépenses d'un montant de 106,4 M€, en hausse de 3% par rapport au budget approuvé.

La ventilation par finalité d'investissements pour l'année 2021 est la suivante :

M€	Approuvé 2021	Réalisé 2021
Développement du réseau principal	0,7	0,9
Renforcement du réseau régional	0,1	0,1
Sécurité et maintien	72,3	75,8
Raccordements	4,1	4,3
Recherche et innovation	2,1	2,6
Investissements généraux	23,5	22,8
TOTAL	102,8	106,4

Les écarts constatés portent sur :

- la finalité « Sécurité et maintien », dont les dépenses sont en hausse de 3,5 M€ par rapport au budget approuvé. Cet écart est essentiellement dû à des ajustements de plannings sur les différents projets (cf. bilan 2020) et à une augmentation des coûts du projet Trois Villes ;
- la finalité « Recherche et innovation », dont les dépenses sont en hausse de 0,5 M€ par rapport au budget approuvé. L'écart provient essentiellement du projet SRGG, dont les dépenses de 2020 ont été décalées en raison de la crise sanitaire ;
- la finalité « Investissements généraux », dont les dépenses sont en baisse de 0,7 M€ par rapport au budget approuvé. L'écart provient essentiellement des décalages de dépenses dans les programmes immobiliers.

Les dépenses des finalités « Développement du réseau principal », « Renforcement du réseau régional » et « Raccordements » sont stables par rapport au budget approuvé.

4. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS

La présente partie a pour objet de présenter l'analyse de la CRE sur les principaux éléments de l'état d'exécution du programme d'investissements de Teréga pour l'année 2021.

4.1 Projets soumis à une régulation incitative

La date de mise en service du projet de sécurité et maintien de Capens-Pamiers, qui consiste en la reconstruction d'une canalisation, est toujours fixée à septembre 2021 conformément au calendrier initial. Le coût à terminaison, que Teréga avait revu à la hausse à l'occasion de l'exercice de mi-année (cf. délibération du 22 juillet 2020), est stable à 44,7 M€, soit environ 50% de plus que le budget cible fixé par la CRE (29,7 M€).

En ce qui concerne le projet AGUP, le compresseur supplémentaire a été mis en service fin 2019 et le module de récupération des gaz devrait être mis en service à l'été 2021. Le coût à terminaison du projet est estimé à ce jour à 23,3 M€, inférieur de 9 % au budget cible de 25,5 M€ fixé par la CRE dans la délibération du 15 décembre 2016.

Le projet Vianne, qui consiste à remplacer les canalisations situées entre Thouars-sur-Garonne et Nérac (Lot-et-Garonne), a fait l'objet d'une délibération de fixation de budget cible le 26 novembre 2020⁴, pour un montant de 19,7M€. Les travaux ont débuté en avance par rapport au planning initial de Teréga, et la mise en service du projet est prévue pour juillet 2022.

⁴ Délibération de la CRE du 26 novembre 2020 portant décision relative à la définition du budget cible du projet Vianne de Teréga

4.2 Autres projets d'investissements

Certains des projets de renforcement du réseau régional ou de sécurité et maintien ont vu leur coût à terminaison légèrement augmenter depuis janvier 2021. Il s'agit des projets Rion des Landes (+0,2 M€ en raison d'une redevance archéologique supplémentaire), Roques Goyrans (+0,6 M€ liés à des travaux supplémentaires à la suite d'une demande de modification d'une partie du projet par l'administration), Trois-Villes (+0,5 M€ en raison des surcoûts liés à la nature du terrain et à la crise sanitaire) et Urgosse (+0,2 M€ en raison de la crise sanitaire).

Les coûts des autres projets de sécurité et maintien dont les budgets sont compris entre 5 et 20 M€ sont en ligne avec ceux présentés en janvier 2021.

DECISION DE LA CRE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE fait le bilan des dépenses 2020 définitivement arrêtées par Teréga en début d'année 2021, et approuve le programme d'investissements 2021 révisé pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2021.

Bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2020

En ce qui concerne l'année 2020, la CRE note que les écarts entre le programme d'investissements réalisé et le programme d'investissements révisé à mi-année 2020 sont essentiellement liés à des décalages de dépenses sur les années suivantes, notamment en raison de la crise sanitaire.

En conséquence, la CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Teréga est globalement conforme au programme approuvé.

M€	Approuvé 2020	Révisé 2020	Réalisé 2020
Développement du réseau principal	4,6	5,2	4,9
Renforcement du réseau régional	0,3	0,4	0,5
Sécurité et maintien	69,2	70,9	68,6
Raccordements	2,4	1,2	1,0
Recherche et innovation	3,0	2,3	1,1
Investissements généraux	18,7	21,1	16,7
TOTAL hors effets « Covid »	98,3	101,1	N.A.
TOTAL avec effets « Covid »	N.A.	95,7	92,8

Programme d'investissements révisé pour l'année 2021

En ce qui concerne l'année 2021, la CRE constate que l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements de Teréga est supérieur de 3% (106,4 M€) au programme approuvé début 2021. Comme pour 2020, cet écart provient essentiellement de l'ajustement du planning de certains projets.

En conséquence, la CRE approuve pour l'année 2021 le budget d'investissements révisé tel que présenté par Teréga. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

M€	Approuvé 2021	Réalisé 2021
Développement du réseau principal	0,7	0,9
Renforcement du réseau régional	0,1	0,1
Sécurité et maintien	72,3	75,8
Raccordements	4,1	4,3
Recherche et innovation	2,1	2,6
Investissements généraux	23,5	22,8
TOTAL	102,8	106,4

7 juillet 2021

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La CRE demande à Teréga de lui présenter, avant le 30 juin 2022, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2021, ainsi qu'un point d'avancement des principaux projets engagés.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Teréga. Elle sera par ailleurs transmise à la ministre de la transition écologique ainsi qu'au ministre de l'économie, des finances et de la relance.

Délibéré à Paris, le 7 juillet 2021

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO

ANNEXE – SUIVI DES PRINCIPAUX PROJETS

Projet	Date de la délibération d'approbation	Date de la délibération fixant le budget-cible	Budget initial	Budget cible	Coût à terminaison	Date de mise en service
Renforcement compression d'AGU	15 décembre 2016	15 décembre 2016	25,5 M€	25,5 M€	23,3 M€	2021
Gascogne-Midi	7 mai 2017	30 octobre 2014	152,0 M€	152,6 M€	162,8 M€	2018
Reconstruction de Capens-Pamiers	13 juillet 2017	15 février 2018	29,7 M€	29,7 M€	44,7 M€	2021
Rion des Landes	15 décembre 2016	Non concerné	17,5 M€	Non concerné	18,7 M€	2019
Mont-Ogenne	20 décembre 2018	Non concerné	16,3 M€	Non concerné	16,9 M€	2022